

Séance du Conseil de Ville du 26 juin 2023
Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions
 (art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement de la motion

5.03/23

« De la prévention à la répression, comment mieux vivre ensemble ? Créer une commission spéciale »

Auteure	Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI		
But visé	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des stratégies pour réduire les incivilités et favoriser le « Mieux Vivre Ensemble » (MVE) 		
Préavis du Conseil communal	Acceptée	Refusée	Transformée en postulat
Motifs	<p>Le Conseil communal est très sensible au MVE à Delémont et est convaincu que des actions supplémentaires peuvent être entreprises pour améliorer la qualité de vie et le bien-être des citoyennes et citoyens.</p> <p>Des dispositions visant cet objectif ont été mises en place depuis plusieurs années. Suite à la démarche participative réalisée dans le quartier de la gare entre 2010 et 2011, le Conseil communal a émis la volonté d'étendre la réflexion à l'ensemble de la ville. Un groupe de travail « MVE » a été constitué fin 2013, piloté par le Département CSJL, avec des représentants des services communaux (Police, UETP), de l'Espace-Jeunes, des directions d'écoles, de l'Union des commerçants delémontains, de la Commission Vieille Ville et de partenaires externes (Bureau de l'intégration, Délégué interjurassien à la jeunesse, Caritas-LARC). Ce groupe de travail était chargé de constater les incivilités et de chercher des solutions.</p> <p>Le groupe de travail a proposé l'engagement d'un travailleur social hors murs, ce qui a été refusé par le Conseil de Ville en janvier 2015. Au début 2018, le Conseil communal a validé trois axes d'action proposés par le groupe de travail : action communautaire dans les quartiers, intervention de médiateurs de rue, répression par amendes d'ordre.</p> <p>Suite à la priorité donnée à la gestion du covid et aux mouvements du personnel au sein du Département CSJL, l'activité du groupe de travail a été mise en veille depuis fin 2018. Tenant compte des incivilités constatées durant la période particulière du covid, le Conseil communal a identifié plus de 80 mesures susceptibles d'améliorer la situation.</p> <p>Le Conseil communal propose de refuser la motion dans le sens où il ne souhaite pas la création d'une commission spéciale. Par contre, il propose que cette problématique du MVE soit prise en charge par la <u>Commission communale permanente des affaires sociales et du logement (ASL)</u>. Le cahier des charges de la commission pourra si nécessaire être adapté, mais le MVE fait partie des domaines qui concernent cette commission et pour lesquels elle peut faire des propositions ; elle peut par ailleurs solliciter le concours de spécialistes extérieurs à l'administration. La commission aura ainsi tout loisir d'inviter, en plénum ou dans un sous-groupe, certains participants du groupe de travail initial, ainsi que des habitants et des acteurs de terrain concernés par les incivilités ou spécialisés dans la prévention. Il apparaît que la commission ASL n'est à ce stade pas submergée par les dossiers et peut consacrer du temps à cette thématique.</p> <p>Il s'agira d'éviter que la commission ASL devienne le bureau des plaintes de la Municipalité. Son objectif prioritaire sera d'améliorer le MVE afin de limiter l'impact des incivilités. Les mesures proposées dans la motion et celles identifiées par le groupe de travail initial et le Conseil communal devront être évaluées. Il apparaît cependant incontournable de prévoir des ressources permettant d'intervenir dans les quartiers, d'aller à la rencontre des gens pour identifier leurs préoccupations et sensibiliser les auteurs d'incivilités. Les mesures proposées par la commission ASL, éventuellement sous forme de projets-pilotes, pourront faire l'objet, en guise de réponse à la motion, d'un crédit-cadre soumis au Conseil de Ville en 2024, pour autant qu'il soit admis au plan financier des investissements.</p>		